



PREAVIS MUNICIPAL 11-2025

Budget d'exploitation 2026

Dossier traité par : Olivier Tappy

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs les Conseillers,

1. INTRODUCTION

Conformément aux dispositions légales,

- de la Loi sur les communes (LC) du 28 février 1956, art. 93.a,
- du Règlement sur la comptabilité des communes (RCCom) du 14 décembre 1979 art. 5 à 9,
- du Règlement du Conseil communal de La Rippe du 31 mars 2014 art. 57ss,

la Municipalité doit soumettre avant le 15 décembre au Conseil communal le budget de l'année suivante pour adoption.

2. NOUVEAUTE

Le budget d'exploitation 2026 (anciennement nommé budget de fonctionnement) a été établi selon le nouveau modèle comptable harmonisé de deuxième génération "MCH2" pour le secteur public. Ce modèle a pour objectif de renforcer l'harmonisation de la présentation des comptes et de se rapprocher des normes internationales. La situation financière des communes et des associations de communes est plus transparente et sa lecture sera plus aisée pour chaque citoyenne et citoyen.

Le nouveau plan comptable est formé de 10 classifications fonctionnelles :

- 0 - administration générale
- 1 - ordre et sécurité publics, défense
- 2 - formation
- 3 - culture, sport et loisirs, église
- 4 - santé
- 5 - prévoyance sociale
- 6 - trafic et télécommunications
- 7 - protection de l'environnement et aménagement du territoire
- 8 - économie publique
- 9 - finances et impôts

Le libellé des titres est normalisé sur le système bancaire.

Le changement principal est qu'il n'y a plus de rubrique "bâtiments" ; ces derniers sont imputés à la classification fonctionnelle du service qui les utilise, sauf les bâtiments financiers qui sont rattachés à la classification "Finances et Impôts".

Les commentaires par rubrique du budget figurent dans le fascicule Budget 2026 joint au présent document, nous ne les commenterons donc pas plus en détail dans ce préavis.

3. BUDGET D'EXPLOITATION

Le budget 2026 présente un excédent de charges de CHF 396'771 après amortissements et attributions ou prélèvements sur les fonds et financements spéciaux. Pour rappel, l'excédent de charges au budget 2025 était de CHF 359'678.

Le Conseil communal, par l'acceptation du préavis n° 08-2025, a suivi la Municipalité sur le maintien à 63.5 du point d'impôts.

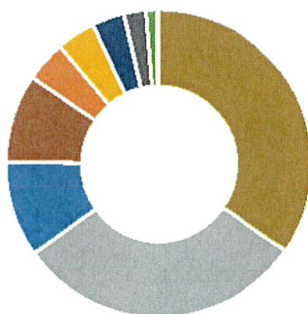
Le présent budget reflète les éléments suivants :

- Un nombre d'habitants 1'194 (Statistique Vaud).
- Aucun projet d'envergure ne figure au budget ; Le budget ne comprend aucun projet spécifique, des préavis seront présentés
- Une adaptation de la masse salariale de 2 %.
- Une inflation généralisée qui impacte les charges communales et intercommunales.

Budget d'exploitation 2026 – présentation par fonction

Fonction	Titre	Budget 2026		Budget 2025	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus
0	Administration générale	767'668	144'063	1'000'026	142'863
1	Ordre et sécurité publics, défense	330'963	63'603	318'767	54'183
2	Formation	2'339'601	850'132	2'204'849	856'148
3	Culture, sport et loisirs, église	310'720		295'471	
4	Santé	11'353		8'124	
5	Prévoyance sociale	87'864		19'864	
6	Trafic et télécommunications	264'888		215'817	
7	Environnement et territoire	704'566	567'015	680'980	533'000
8	Économie publique	178'000	51'000	184'900	51'000
9	Finances et impôts	2'637'316	5'560'356	2'460'808	5'392'734
		7'632'939	7'236'169	7'389'606	7'029'928
	Excédant	396'771		359'678	

Charges par service



■ Administration générale 10%	■ Ordre et sécurité publics, défense 4%
■ Formation 31%	■ Culture, sport et loisirs, église 4%
■ Santé 0%	■ Prévoyance sociale 1%
■ Trafic et télécommunications 3%	■ Environnement et territoire 9%
■ Économie publique 2%	■ Finances et impôts 35%

Autres charges

Ressources humaines

Equivalent Plein Temps	2026	2025
Fonction	EPT	EPT
Greffe	0.60	0.60
Secrétaire adjointe	0.40	0.40
Bourse	0.30+0.20*	0.30
CDH	0.30	0.30
Concierges	1.535	1.535
Employés communaux	2	2
Employés déchetterie	Décompte horaire	Décompte horaire
Totaux EPT	5.335	5.135
Nombre de collaborateurs	7	6

Dorénavant les charges des ressources humaines sont imputées proportionnellement à leur niveau d'activité dans les fonctions concernées.

*Les années précédentes, la fonction de boursier était externalisée, le mandat était assuré par Monsieur Antonio Sisto. A sa demande, son mandat s'arrêtera au 31 décembre 2025. Une boursière a été engagée à un taux de 20 %.

Emprunts bancaires (ATF)

	Montant	Taux	Intérêts par année	Dès le	Durée mois	Échéance
PostFinance	2'000'000	0.20 %	4'000	27.08.2019	96	27.08.2027
BCV ATFX 5353.98.62	1'225'000	1.00 %	12'250	13.12.2024	47	31.10.2028
BCV ATFX	3'000'000	1.24 %	37'200	31.08.2024	60	31.08.2029
BC GE	2'000'000	2.12 %	42'400	13.09.2023	84	13.09.2030
BCV ATFX	2'500'000	2.35 %	58'750	22.05.2023	96	22.05.2031
Total	10'725'000	1.44 %	154'600			

Le premier renouvellement d'emprunts devra être fait à mi 2027.

Charges cantonales et intercommunales

Ces charges sont regroupées sous la nature 36 *Charges de transfert*

Elles regroupent les participations de la Commune aux charges cantonales et intercommunales. L'augmentation de ces charges imposées est inquiétante :

	Comptes 2024	Budget 2025	Budget 2026
Montants	4'291'573	4'403'615	4'593'200
Ecart	-	112'042	301'627
Pourcentage	100 %	103 %	107 %

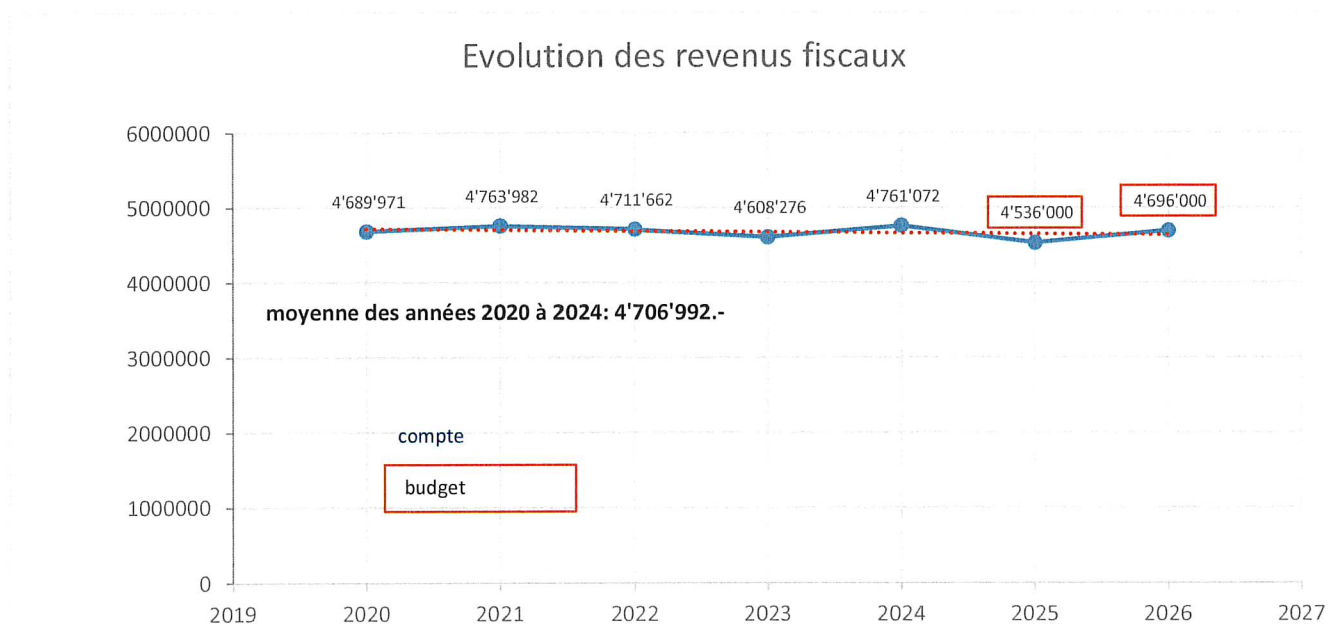
La Municipalité n'a aucune marge de manœuvre sur ces éléments.

Revenus

Impôts

Les impôts déterminants pour le rendement communal du point d'impôt sont :

- Impôt sur le revenu et impôt sur la fortune de personnes physiques, y compris bénéfice et prestations en capital,
- Impôt spécial affecté à des dépenses déterminées,
- Impôt sur le bénéfice net et sur le capital des personnes morales, y compris l'impôt minimum,
- Impôt spécial dû par les étrangers (forfait fiscal).



Les estimations fiscales ont été faites en se basant sur les résultats des années précédentes et une approche prudente des montants des impôts conjoncturels.

Valeur du point d'impôt

La valeur du point d'impôt d'une commune est un indicateur. Il renseigne sur sa force fiscale.

Cet indicateur prend en considération l'ensemble des impôts communaux dépendant du taux d'imposition. Les chiffres affichés sont ceux que l'Etat de Vaud utilise pour la facture sociale.

Le point d'impôts calculé pour 2026 est de CHF 72'600, il est en légère augmentation par rapport au budget 2025.

Compte de résultats

Le tableau ci-dessous est certainement la nouveauté la plus intéressante de la bascule à MCH2. Il indique le résultat d'exploitation qui permet de voir facilement si les revenus couvrent les charges d'exploitation, soit les charges du ménage communal. On constate que les charges d'exploitation ne sont pas couvertes par les revenus, au niveau budgétaire en 2025 et tel que proposé pour 2026, alors qu'elles l'ont été dans les comptes 2024.

Rubrique	Budget 2026		Budget 2025		Comptes 2024	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
Charges d'exploitation	7'413'939.20		7'174'606.01		7'143'972.44	
Revenus d'exploitation		6'413'829.66		6'216'997.37		6'578'114.08
Résultat d'exploitation	1'000'109.54		957'608.64		565'858.36	
Charges financières	219'000.00		215'000.00		188'682.87	
Revenus financiers		822'339.00		812'931.00		764'240.30
Résultat financier		603'339.00		597'931.00		575'557.43
	7'632'939.20	7'236'168.66	7'389'606.01	7'029'928.37	7'332'655.31	7'342'354.38
Résultat opérationnel	396'770.54		359'677.64			9'699.07
Charges extraordinaires	-		-		-	
Revenus extraordinaires		-		-		-
Résultat extraordinaire		-		-		-
Résultat total du compte de résultats						
	7'632'939.20	7'236'168.66	7'389'606.01	7'029'928.37	7'332'655.31	7'342'354.38
	396'770.54		359'677.64			9'699.07

4. CONCLUSION

La présentation du premier budget sous la forme MCH2, établi préalablement sous la forme MCH1 n'a pas permis à la Municipalité de présenter un budget équilibré. L'évaluation prudente des revenus n'a pas permis de compenser les charges. La Municipalité va continuer de gérer les dépenses communales avec toute la rigueur nécessaire afin d'essayer de boucler les comptes proches de l'équilibre, comme ce fut le cas en 2024 et comme ça devrait être probablement le cas en 2025.

Vu ce qui précède, la Municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

Le Conseil communal de La Rippe

vu le préavis municipal n° 11-2025 relatif au Budget d'exploitation 2026,
lu le rapport de la commission de Gestion-Finances,
attendu que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

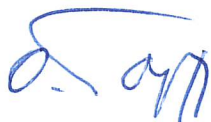
DECIDE

- **d'approuver** le préavis n° 11-2025 relatif au Budget d'exploitation 2026, tel que présenté,
- **d'accepter** le budget d'exploitation 2026 tel que présenté par la Municipalité.

Ainsi délibéré en séance de Municipalité le 11 novembre 2025 pour être soumis à l'approbation du Conseil communal de La Rippe.

Au nom de la Municipalité

Le Syndic :



Olivier Tappy

La Secrétaire :



Nathalie Jenni Kohler

